Mission Permanente du Royaume du Maroc Genève



البيعثة الدائمية المملكية المغربية جنييف

OK/oh 1521

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (Secrétariat du Comité contre la Torture) et, en se référant à sa Note n°839 du 31 juillet 2006 et à la correspondance du Rapporteur sur le suivi des recommandations et conclusions du Comité contre la Torture en date du 10 mai 2006, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, une liste additionnelle récemment établie par le Ministère de la Justice faisant état des plaintes présentées pour torture et les sanctions prises à l'encontre des personnes reconnues coupables de tels actes.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (Secrétariat du Comité contre la Torture) l'assurance de sa haute considération

Genève, le 26 octobre 2006



A l'attention de Mme Felice GAER
Rapporteur pour le suivi des conclusions et recommendations
du Comité contre la Torture
Secrétariat du Comité contre la Torture
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme
Palais Wilson
Rue des Pâquis 52

FAX: 022 917 90 59

1211 Genève 10

OF	<u>ICI</u>	<u> </u>	71	EGI	<u>\$</u> T	PY
	3	0	OCT	2006		

Recipients	:	CAT
		MM (Enclo)